



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Monsieur Patrice VERGRIETE
Ministre des Transports
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Saint-Renan, le 9 février

Monsieur le Ministre,

Permettez-nous, tout d'abord, de vous adresser nos plus sincères félicitations pour votre nomination à la tête du ministère des Transports ainsi que tous nos vœux de succès dans l'exercice de votre mission.

Par ce courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de l'aéroport de Brest au regard de la réforme prévue de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

L'aéroport de Brest-Bretagne, sis à Guipavas, est aujourd'hui le premier aéroport de Bretagne en nombre de passagers. En effet, ceux-ci devraient être plus d'un million en 2024 à utiliser les lignes de l'aéroport qui est désormais – depuis la fin des vols commerciaux entre Quimper et Paris, le 24 novembre 2023 – le seul aéroport desservant l'extrémité ouest de la péninsule bretonne.

Cet accroissement du nombre d'usagers va de pair avec l'implantation de nouvelles compagnies et l'ouverture de nouvelles lignes tournées, notamment, vers l'international engendrant de nouveaux emplois directs ou indirects

Or, c'est dans ce contexte favorable que nous avons appris que la DGAC envisageait la suppression d'une partie du personnel (contrôleurs et électroniciens) de l'aéroport de Brest au moment-même où son activité s'intensifie.

Cette réduction du personnel aéroportuaire s'inscrirait, selon nos informations, dans le cadre d'une démarche plus globale de réforme de la DGAC visant, entre autres, à regrouper les services de contrôle d'approche de Bretagne à Rennes puis à Nantes. Dans cette logique, la tour de contrôle réalisant la fonction approche de l'aéroport de Brest serait ainsi supprimée.

Il convient ici de rappeler que :

- la tour de contrôle brestoïse et le service de lutte contre les incendies d'aéronefs sont disponibles 24h/24,
- la piste de 3.100 mètres et les équipements d'atterrissage permettent une accessibilité optimale pour tous les avions, y compris les Boeing 747-400,
- la position de l'aéroport en fait une plateforme de déroutement idéalement située sur les trajectoires européennes nord-sud et intercontinentales est-ouest.
- c'est en raison du positionnement géographique idéal de Brest que le Service de la Navigation Aérienne (SNA) va mettre en service sur son aéroport un VOR/DME avant le 31 décembre 2024.

./.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh





Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

./.

La réforme de la DGAC avancée pour justifier la réorganisation de nos infrastructures aéroportuaires s'est déroulée sans concertation des principaux acteurs concernés, à commencer par les régions.

Or, comme vous le savez, en tant que cheffes de file des questions d'aménagement du territoire et de développement économique, les Régions planifient à travers leur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'orientation des mobilités régionales et agissent sur la politique d'orientation du transport aérien. Certaines Régions, comme la région Bretagne, élaborent ainsi une stratégie régionale du transport aérien ainsi qu'une gouvernance aéroportuaire associant les différents acteurs du territoire. Il est donc fâcheux qu'*a minima*, ces régions et, en l'occurrence, notre région, la Bretagne, n'aient pu être jusque là associées à ces décisions.

D'autant que les conséquences de ce type de décisions prises unilatéralement ne seront pas sans impact sur l'attractivité de l'aéroport de Brest-Bretagne au moment où de nouveaux acteurs y développent leur activité. En outre, de telles restructurations nous paraissent inopportunes alors que la question de l'accessibilité de la pointe bretonne se pose toujours, notamment dans le domaine aéroportuaire.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre haute bienveillance un réexamen urgent de la réforme de la DGAC affectant l'aéroport de Brest-Bretagne.

C'est dans cet esprit que nous souhaiterions vous rencontrer avec votre cabinet afin d'évoquer ensemble ce dossier crucial pour notre territoire, la métropole brestoise et la région Bretagne.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir croire en l'assurance de nos plus respectueuses salutations.

Didier Le Gac,
Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Graziella Melchior,
Députée de la 5^{ème} circonscription du Finistère

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh





Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Sandrine Le Feur,
Députée de la 4^{ème} circonscription du Finistère

Annaïg Le Meur,
Députée de la 1^{ère} circonscription du Finistère

Liliana Tanguy,
Députée de la 7^{ème} circonscription du Finistère

Nadège Havet,
Sénatrice du Finistère

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

